



**L'Ukraine face à la corruption
PLONGÉE AU CŒUR DU
PROBLÈME (I)** PAGES 6-7-8-10



**Énergie électrique
UN SERVICE VITAL DE
PLUS EN PLUS
PERFORMANT** PAGE 12

DÉPÔT LÉGAL - 9 ÈME ANNÉE
N°10386 du 5/06/2018 ISSN : 1840-8958
www.beninintelligent.com
Tél : (+229) 50 08 34 44

N° 1077 du 29 Janvier 2025

BÉNIN
Intelligent

Leader des Informations crédibles

PRIX 300 F

Quotidien Béninois d'Informations,
d'analyses et de publicité

Survivantes de viol au Bénin

L'accès à l'IVG, entre droit et réalités du terrain



Ne pas poursuivre la grossesse : c'est souvent le choix qui s'offre généralement aux survivantes de viol. La loi sur la santé sexuelle et reproductive en République du Bénin en 2003, modifiée en décembre 2021, leur garantit ce droit. Mais dans quelles conditions ces survivantes sont-elles prises en charge dans notre pays ? Comment les prestataires de services parviennent-ils à les accompagner ? Reportage à Abomey-Calavi.



**Procès pour tentative de coup d'État
RÉVÉLATIONS CHOCS ET
SILENCES INTRIGANTS** PAGE 9



**Sécurité des données personnelles
LE BÉNIN RENFORCE SES
ENGAGEMENTS** PAGE 2



**Formation théologique et pastorale
LA 6e GÉNÉRATION D'INITIÉS
DE L'EITP PRÊTE À SERVIR** PAGE 11



Terrorisme

**LE BOUCLIER IVOIRIEN FACE AUX
DÉFIS SAHÉLIENS** PAGES 4-5

Sécurité des données personnelles**LE BÉNIN RENFORCE SES ENGAGEMENTS**

Le Bénin, à l'instar des autres pays du monde, a célébré, mardi 28 janvier, la Journée mondiale de protection des données personnelles. Cette année, le thème retenu est : « Placez la Protection de la Vie Privée au Premier Plan ». Ce thème, « rappelle avec force que l'engagement collectif envers la confidentialité et la sécurité de nos informations personnelles est plus primordial que jamais », a expliqué l'Autorité de protection des données personnelles dans une allocution officielle. Dr Luciano Hounkponou estime de ce fait qu'il « est impératif que nous prenions tous, sans exception, conscience des enjeux qui en découlent ».

Allocution du président de l'Apdp à l'occasion de la Journée mondiale de protection des données personnelles

Thème: « Placez la Protection de la Vie Privée au Premier Plan »

Madame et Messieurs les conseillers de l'Apdp,

Chers compatriotes,

Madame la commissaire du gouvernement

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, en ce jour particulier du 28 janvier, nous nous réunissons pour célébrer ensemble la Journée mondiale de la protection des données personnelles.

L'origine de la Journée mondiale de la protection des données personnelles remonte à l'adoption de la première législation sur la protection des données en Europe connue sous le nom de Convention 108. En effet, le Conseil de l'Europe a adopté, en 1981, la Convention pour la Protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

Cette convention a été la première au niveau international à établir des principes pour la Protection des données.

La Journée de la protection des données est célébrée le 28 janvier de chaque année, en mémoire de l'adoption de cette convention. C'est également le jour de la célébration de la vie privée, encouragé par divers organismes et associations ayant pour but de sensibiliser les individus et les institutions à la nécessité de protéger les données personnelles. Cet événement que nous commémorons ce jour nous offre l'occasion de réfléchir en profondeur à un enjeu fondamental qui nous touche tous individuellement et collectivement: la protection de notre vie privée et des données qui la constituent. Cette journée est bien plus qu'une simple commémoration que nous gravons dans notre calendrier. Elle représente un véritable appel à l'action, une exhortation à mettre la protection des données au cœur de nos préoccupations, de nos opérations quotidiennes, de toutes nos interactions et nos décisions, tant personnelles que professionnelles.

Mes chers compatriotes

Le thème de cette année, « Placez la protection de la vie privée au premier plan », nous rappelle avec force que l'engagement collectif envers la confidentialité et la sécurité de nos informations personnelles est plus primordial que jamais.

A une époque contemporaine où les technologies numériques évoluent à une vitesse vertigineuse et où nos données se déplacent et circulent avec une fréquence incroyable, il est impératif que nous prenions tous, sans exception, conscience des enjeux qui en découlent.

Chaque jour qui passe, nous partageons un volume considérable d'informations, que ce soit sur les réseaux sociaux, dans nos échanges en ligne, ou même par le biais de nos appareils connectés au travers desquels nous laissons nos empreintes numériques qui nous rendent plus facilement



accessibles aux cybercriminels, souvent sans même réaliser les conséquences potentielles de ces gestes quotidiens.

Pendant ce temps, la collecte de données au moyen de technologies plus sophistiquées telle que l'Intelligence Artificielle dont l'importance n'est plus à démontrer, mais dont l'impact sur la protection de la vie privée n'est pas des moindres, se généralise de manière exponentielle, ouvrant la porte à des utilisations parfois imprévisibles et insoupçonnées de nos informations personnelles qui, autrefois, seraient restées privées.

Il est essentiel de se rappeler que la protection de la vie privée ne se limite pas seulement à une question de réglementation ou de restrictions légales. Elle a trait à une éthique fondamentale qui doit guider nos actions et nos comportements.

En tant que citoyens, il est de notre devoir de nous interroger sur qui a accès à nos données, quels sont les objectifs de leur utilisation, comment elles sont stockées et, surtout, comment nous pouvons conserver un contrôle significatif sur elles. La transparence, la responsabilité et le consentement éclairé sont des concepts qui doivent être au cœur de cette réflexion collective.

Mes chers compatriotes,

En plaçant la protection de la vie privée au premier plan de nos préoccupations, nous nous devons également d'œuvrer de manière proactive pour renforcer nos institutions chargées de veiller à ces droits fondamentaux et garantir que ceux-ci soient respectés dans tous les secteurs de la société.

Cela implique un besoin de collaboration, de cohésion et d'un dialogue constant entre le Gouvernement, les Institutions de l'Etat, les Entreprises, et la Société civile. Ensemble, nous devons, Mesdames et Messieurs, promouvoir une culture de la responsabilité en matière de gestion des données, où chaque acteur, qu'il soit public ou privé, reconnaît et assume pleinement son rôle dans la protection des données personnelles.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance cruciale de l'éducation et de la sensibilisation. Nous devons armer la population avec les connaissances et les outils nécessaires pour naviguer avec confiance et sécurité dans un monde numérique complexe et parfois déroutant.

Cela inclut non seulement la compréhension de nos droits en matière de protection des données, mais également l'apprentissage de pratiques sécurisées et responsables pour préserver notre vie privée et sécuriser nos informations.

Chers compatriotes

Alors que nous célébrons cette journée symbolique, engageons-nous ensemble, avec ferveur et détermination, à faire de la protection de la vie privée une priorité absolue dans nos vies. Que ce soit sur le plan individuel, collectif, ou institutionnel, nous avons tous un rôle distinct et essentiel à jouer dans cette noble entreprise.

Ensemble, nous pouvons créer un environnement où la vie privée est respectée, où les données de chacun sont effectivement protégées, et où chaque personne peut évoluer en toute confiance et sérénité dans le monde numérique d'aujourd'hui.

Je voudrais, pour clore mon propos, inviter chacun d'entre vous à réfléchir à vos propres pratiques en matière de gestion de vos données personnelles.

Engageons-nous, avec passion et conviction, à faire de la protection de la vie privée une valeur fondamentale non seulement de notre société, mais également de notre vie quotidienne, et à promouvoir ce principe lors de chaque occasion qui se présente à nous.

Vive l'Apdp au service de nos communautés

Vive le Bénin

Mobilisons-nous tous en faveur de cette cause essentielle.

Je vous remercie

Dr Luciano Hounkponou

Président de l'Apdp

Survivantes de viol au Bénin

L'ACCÈS À L'IVG, ENTRE DROIT ET RÉALITÉS DU TERRAIN

Ne pas poursuivre la grossesse : c'est souvent le choix qui s'offre généralement aux survivantes de viol. La loi sur la santé sexuelle et reproductive en République du Bénin en 2003, modifiée en décembre 2021, leur garantit ce droit. Mais dans quelles conditions ces survivantes sont-elles prises en charge dans notre pays ? Comment les prestataires de services parviennent-ils à les accompagner ? Reportage à Abomey-Calavi.



La dure réalité !

Adèle, 19 ans, vient de quitter une clinique située à Abomey-Calavi, une commune voisine de Cotonou, la capitale économique du Bénin. La tête baissée, permettant à peine de discerner sa mine serrée, elle se hâte de monter dans un véhicule qui l'attendait, rejetant notre sollicitation. Adèle venait d'un centre de santé privé agréé pour offrir les services d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) sécurisée. Une semaine plus tôt, la jeune fille avait été victime d'un viol, entraînant une grossesse non désirée. Après plusieurs jours d'hésitation, elle a décidé de ne pas poursuivre cette grossesse. Elle était donc venue entamer le processus nécessaire, raconte, sous anonymat, une source à l'hôpital.

En réalité, Adèle fait partie des 5 à 10% des femmes reçues dans cette clinique parmi toutes celles qui sollicitent des services d'IVG sécurisée, explique la sage-femme responsable de cette clinique. « Les survivantes de viol que nous recevons, veulent juste qu'on leur donne le service sans qu'elles n'exposent ce qu'elles ont vécu, parce qu'elles estiment subir le regard des autres sur elles », poursuit-elle. Or, la recherche de précisions permet, en effet de remplir un formulaire devant servir à la poursuite des auteurs, ajoute l'agent de santé. « Mais elles [les victimes] vous disent ne pas en avoir besoin. Et c'est ce qui explique le fait qu'on a beaucoup de victimes de viol mais on n'a pas beaucoup de personnes qui se plaignent pour avoir gain de cause », regrette la responsable de clinique rencontrée à Abomey-Calavi.

Là où tout commence

Bien que les survivantes de viol refusent, pour la plupart, de se confier à l'hôpital concernant les circonstances de l'agression, elles le font

généralement auprès des guichets uniques de protection sociale, anciennement appelés « Centres de protection sociale (CPS) ». Les informations sont cruciales pour que le dispositif de prise en charge se mette en branle, avant même les étapes de l'hôpital et de la justice.

Edwige Guèdègbé, cheffe guichet unique de protection sociale (GUPS) d'Abomey-Calavi raconte : « Soit les parents viennent directement dans notre structure avec les victimes, soit celles-ci sont orientées vers le centre pour solliciter d'aide. Il est urgent d'agir rapidement, selon la situation. Nous recevons les survivantes en consultation sociale, les mettons en confiance pour un entretien approfondi. Nous orientons ces victimes d'agressions sexuelles vers le commissaire de leur zone de résidence pour l'obtention de la réquisition au nom du directeur de l'hôpital. Ce document couvre les dépenses liées aux soins (examen gynécologique, prescription des traitements, orientation vers les services adaptés de PEC psychologique et psychosocial) et facilite, par ailleurs, la délivrance du certificat médical, une pièce essentielle à ajouter au procès-verbal. Ensuite, s'enclenche une démarche parallèle pour rechercher le ou les auteurs de l'acte afin de démarrer la procédure judiciaire ».

Ils'agit donc d'un mécanisme bien rodé permettant aux victimes de viol de bénéficier d'une prise en charge, conformément à la loi. En 2024, le guichet unique de protection sociale d'Abomey-

Dans la plupart des cas, ce sont les parents qui accompagnent les personnes survivantes d'abus sexuel au centre. Ils sont habilités à le faire au terme de la loi sur la santé sexuelle et reproductive en République du Bénin.

Calavi a recensé 16 cas d'agression sexuelle, dont 2 se sont soldés par des grossesses non désirées. Dans ces cas, le consentement de la survivante compte beaucoup pour les soins liés à l'IVG sécurisée, souligne la responsable du GUPS. « Si les conditions sont réunies, nous, assistants sociaux, donnons un avis pour ces soins », ajoute Edwige Guèdègbé.

Dans la plupart des cas, ce sont les parents qui accompagnent les personnes survivantes d'abus sexuel au centre. Ils sont habilités à le faire au terme de la loi sur la santé sexuelle et reproductive en République du Bénin. Toutefois, les survivantes de viols peuvent se rendre, seules, dans les établissements de santé. Mais, souligne la sage-femme au moment de notre passage à l'hôpital, « si c'est juste après le viol, il y a des centres exclusivement agréés pour les recevoir. Mais si c'est des jours après le viol qu'elles remarquent un arrêt et viennent demander le service, tous les centres dédiés peuvent les recevoir ».

En tout état de cause, ajoute l'agent de santé, les survivantes doivent permettre à l'agent qui les reçoit d'enclencher le processus de dénonciation pour que l'officier de justice démarre l'enquête. Toutefois, les mineures survivantes de viol doivent impérativement être accompagnées par un parent ou un tuteur légal pour pouvoir bénéficier du service. Si le parent auteur du viol accompagne l'enfant, l'agent de santé devra contacter un autre parent de la mineure, avec son consentement. Dans ce cas, le volet judiciaire doit être immédiatement engagé, précise la sage-femme interrogée.

Que disent les textes ?

Nous avons posé la question à la juriste Maryline Sourou. Elle précise que l'accès aux services d'IVG sécurisée pour

L'accessibilité des services d'IVG sécurisée aux survivantes de viol et plus largement aux femmes dans le besoin, induit une régression de la courbe des décès en Afrique. Au Bénin, elle était de 220 décès pour 100.000 avortements à risque.

les survivantes de viol était déjà prévu par la loi de 2003, notamment lorsqu'une grossesse résulte de cette relation abusive. La loi modificative et complémentaire 2021-12 du 20 décembre 2021 sur les DSSR, a également ramené cette condition en son article 17-1 : « L'IVG est autorisée sur prescription d'un médecin lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol ou d'une relation incestueuse et que la demande est faite par la femme enceinte, elle-même ou par ses représentants légaux, s'il s'agit d'une mineure ».

Les « représentants légaux », explique la juriste, renvoient aux personnes reconnues devant la loi comme ayant ou exerçant l'autorité parentale sur la victime en question (exemple : parents, oncles et tantes ou toute autre personne). Il en est de même pour une personne majeure qui n'a pas toutes ses facultés mentales. En clair, la femme victime de viol peut, si elle le souhaite, demander une IVG sécurisée dans une formation sanitaire reconnue par la loi. Il s'agit des centres de santé publique et des centres de santé privés qui ont l'agrément du ministère de la Santé. À ce niveau, « il n'y a pas de limites pour le nombre de mois de gestation, pas de limite en fait pour le nombre de semaines d'aménorrhée », souligne Maryline Sourou.

Le poids de l'objection de conscience

Les professionnels de la santé doivent déclarer leur objection de conscience à la prestation de

services IVG lors de leur entrée en fonction, conformément au décret d'avril 2023 pris en application de la loi DSSR de 2021. « C'est-à-dire que je dois déclarer que je ne suis pas en accord ou mes valeurs ne sont pas en accord avec l'offre de service d'IVG », d'après la juriste Maryline Sourou. Si un professionnel de santé ou une professionnelle de santé ne le fait pas, il ou elle n'a pas le droit de refuser l'offre de service d'IVG à une femme ayant exprimé le besoin. Toutefois, poursuit Mme Sourou, « dans le cas où j'ai signé en tant que professionnel de santé, la fiche d'objection de conscience, et je reçois une personne majeure qui remplit les conditions fixées par la loi, et qui est une survivante de viol, ou ses représentants légaux, selon le cas, je dois l'orienter vers un autre professionnel de santé qui va pouvoir lui offrir le service. Cet autre professionnel de santé n'a pas signé sa fiche d'objection de conscience et donc ne dira pas qu'il ne va pas offrir le service ». A la spécialiste du droit de conclure que, tout agent de santé qui ne procéderait pas ainsi, s'oppose aux dispositions légales en vigueur et s'expose, dès lors aux différentes sanctions prévues par le Code pénal.

Des résultats probants

L'accessibilité des services d'IVG sécurisée aux survivantes de viol et plus largement aux femmes dans le besoin, induit une régression de la courbe des décès en Afrique. Au Bénin, elle était de 220 décès pour 100.000 avortements à risque. Le guichet unique de protection sociale d'Abomey-Calavi s'emploie même à la prévention des cas de viol. Et les résultats à propos sont déjà perceptibles, assure la cheffe Edwige Guèdègbé. À titre illustratif, en 2022, 41 cas de viol ont été enregistrés dans ce guichet, 31 en 2023, et 16 seulement en 2024 (ndlr). Les équipes d'Edwige Guèdègbé comptent non seulement sur la sensibilisation et la formation des groupes organisés d'artisans, de femmes, de leaders religieux, de chef de collectivités mais aussi sur l'appui constant du mouvement "Les hommes s'engagent".

**Co écrit par
Fleur Olive OUSSOUGOE
Christian GANDJO
Flore NOBIME**

Terrorisme en Côte d'Ivoire

LE BOUCLIER IVOIRIEN RÉSISTE À L'ONDE SAHÉLIENNE

Le terrorisme en Côte d'Ivoire se caractérise par une vague d'attaques essentiellement concentrées dans la zone Nord-Est. En dehors bien sûr des signes de radicalisation et d'extrémisme observables à l'intérieur du pays. Toutefois, il est important de préciser que la Côte d'Ivoire fait bonne figure en matière de réponse face au phénomène. La Côte d'Ivoire ne devrait-elle pas servir de cas d'école ?



Par **Arnauld KASSOUIN**

« Le terrorisme en Côte d'Ivoire est une menace à ne pas prendre à la légère » (Jean-Marc Kouamé, 2025). Les nombreuses actions initiées par le gouvernement ivoirien pour combattre ledit phénomène, illustrent bien l'affirmation de Jean-Marc Kouamé, coordonnateur national de Wanep Côte d'Ivoire. Il n'y a pas que ça. Car la dégradation continue du tissu sécuritaire des pays avec lesquels la Côte d'Ivoire partage ses frontières du Nord est remarquable. En effet, elle partage 1116 km avec le Mali (532 km) et le Burkina Faso (584 km). Ces deux pays précités, sont respectivement 3ème et 1er au classement des pays les plus touchés par le terrorisme dans le monde en 2024 (Global Terrorism Index). Cet état de choses conforte une fois encore, les propos du coordonnateur national de Wanep Côte d'Ivoire. De ce qui précède, comment la Côte d'Ivoire organise sa stratégie de contre-terrorisme ? Selon le rapport de l'indice mondial du terrorisme, la Côte d'Ivoire observe une certaine stabilité. En vérité, de 2022 à 2024, alors que la plupart des Etats Ouest-africains francophones maintiennent leur position dans le top 30 des pays durement touchés par le terrorisme, la Côte d'Ivoire s'est distinguée. De 42ème place dans le rang des

Le terrorisme n'épargne personne. De même qu'il n'a pas de religion, il s'oppose à la guerre conventionnelle.

L'attaque de Grand-Bassam, du 13 mars 2016 (19 morts) illumine le raisonnement avancé. Cette attaque a eu lieu au sud du pays, près de la capitale économique Abidjan.

pays les plus touchés, elle s'est hissée à la 47ème place en 2023. Avant de s'échouer à la 46ème place en 2024. Sa gestion du contre-terrorisme qui lui permet de se distinguer se spécifie par une approche pluridimensionnelle. C'est ce qui explique en majorité « la relative stabilité observée dans les régions du Nord du pays » selon Erwan Florian Kouame, analyste politique. Autrement dit, malgré la proximité géographique de cette dernière avec des foyers de tensions comme le Burkina Faso et le Mali, la stratégie nationale adoptée reste inébranlable. Puisque, c'est ce qui lui évite pour le moment la vague d'attaques et d'incursions terroristes auxquelles font face le Togo et le Bénin. En réalité, officiellement, la Côte d'Ivoire fait partie des premiers pays côtiers francophones à essuyer les revers du phénomène terroriste. L'attaque de Grand-Bassam, du 13 mars 2016 (19 morts) illumine le raisonnement avancé. Cette attaque a eu lieu au sud du pays, près de la capitale économique Abidjan.

L'après Grand-Bassam

Le terrorisme n'épargne personne. De même qu'il n'a pas de religion, il s'oppose à la guerre conventionnelle. Pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, à la suite de l'attaque de Grand-Bassam, plusieurs faits cimentent la

Le 7 et le 12 Juin 2021, Tougbo et Téhini ont été ciblés à leur tour. La plupart de ces attaques ont eu lieu dans les régions frontalières au Burkina-Faso et du Mali.

réalité du terrorisme en Côte d'Ivoire. Le 10 juin 2020, par exemple, Kafolo a enregistré une attaque terroriste menée par des combattants du Gsim. L'attaque a fait « une dizaine de morts et six blessés dans le rang des soldats ivoiriens ». Près de 11 mois après, soit le 29 mars 2021, deux postes de l'armée ivoirienne situés respectivement à Kofolo et Kobolougou ont été également la cible d'une attaque. Celle de Kafolo aurait occasionné « deux morts » selon les propos d'un habitant de la zone rapporte France 24. Quant à celle de Kobolougou, il aurait fait un mort dans le rang des Fds lit-on sur africanews.

Le 7 et le 12 Juin 2021, Tougbo et Téhini ont été ciblés à leur tour. La plupart de ces attaques ont eu lieu dans les régions frontalières au Burkina-Faso et du Mali. C'est la preuve que le sud des pays de la bande sahélo-saharienne présente des fragilités sécuritaires importantes. Objectivement, après l'attaque meurtrière de Grand-Bassam, il a fallu 4 ans pour enregistrer de nouvelles attaques. Soit en Juin 2020. Cet état de choses s'explique par le fait qu'entre les deux attaques se trouve deux logiques contraires. Assurément, l'attaque de Grand-Bassam s'inscrit dans une dynamique régionale. « Cette attaque a lieu dans un contexte, de conquête territoriale » des mouvements armés au niveau régional, notamment au Mali et au Burkina-Faso argumente Lassina Diarra, Directeur de l'Institut Stratégique de l'Ailct lors d'une discussion téléphonique. Tandis que, celles du Nord sont susceptibles d'être un « signe de représailles » contre la Côte d'Ivoire, pense Niagalé Bagayoko du Réseau Africain du Secteur de la Sécurité sur TV5 monde.

L'approche Ivoirienne

Face à l'émergence du terrorisme en Côte d'Ivoire,

le gouvernement en place a entrepris plusieurs actions. Ces initiatives vont de l'instauration d'un cadre juridique aux opérations militaires et s'étendent vers des politiques socio-économiques. Par exemple, en ce qui concerne le volet juridique, on a la loi portant répression du terrorisme du 7 juillet 2015, complétée par la loi du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. « Si on compare la Côte d'Ivoire aux États du Sahel, dans lesquels les jihadistes progressent régulièrement, on peut constater que le pays a plutôt bien réagi, en associant la sécurité à une approche socio-économique inclusive » renchérit dans le rapport de Crisis group Briefing Afrique n°192. Cela est rendu possible par le fait que « ce sont des dispositifs militaires importants qui sont mis en place dans certaines localités telles que Téhini, Kafolo, Doropo et Ouangolodougou » explique Jean-Marc Kouamé. La création de la Zone Opérationnelle Nord (ZON) a engendré un déploiement important des Forces armées de Côte d'Ivoire dans toutes leurs composantes. En dehors de la militarisation des frontières nord du pays, le gouvernement a engagé une réponse holistique et inclusive. Cela s'est matérialisée par l'implication de toutes les couches de la société civile dans les mécanismes de contre terrorisme. En particulier, des « guides religieux et des communautés des zones impactées » dans la lutte contre les discours extrémistes, renseigne Namidja Toure. Plus loin, ce dernier indique que le programme, « La mallette pédagogique » a été d'une grande aide. Car il aurait permis de former les leaders religieux, notamment musulmans et

Contre le terrorisme en Côte d'Ivoire comme dans tout autre pays confronté à la menace, un accent est mis sur la coopération.

imams, sur la compréhension de l'islam. La lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire se traduit aussi par le programme spécial du Nord qui combine présence sécuritaire à des investissements dans des programmes sociaux ciblant les jeunes. Le plus intéressant est la mise en place d'une Académie Internationale de lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire (Ailct).

Ailct, la reine de l'échiquier ivoirien

Contre le terrorisme en Côte d'Ivoire comme dans tout autre pays confronté à la menace, un accent est mis sur la coopération. Que la coopération soit régionale ou internationale en matière de lutte contre le terrorisme, elle a un fort impact à ne pas négliger. L'Ailct est la première académie spécialisée en matière de contre-terrorisme de la sous-région Ouest-africaine. Pourtant, elle est le fruit d'une coopération entre la France et la Côte d'Ivoire. Pour Lassina Diarra, cette académie « se veut un lieu de partage d'expériences et de prospective, visant à développer, au service de l'Afrique, les compétences requises par la récurrence du péril ». « Le projet s'articule autour de la formation, laquelle se décline en trois axes majeurs : le niveau stratégique, incarné par un institut de recherches, l'action judiciaire et l'engagement opérationnel et tactique, se complètent » poursuit ce dernier.

La gestion du terrorisme en Côte d'Ivoire affiche des prouesses importantes. « Beau satisfecit mérité quelque part en raison des efforts fournis, et d'une approche assez globale de la question afin d'en traiter du mieux possible tous les maux » estime Emmanuel Fabry, expert en géopolitique et sécurité dans un post sur LinkedIn. En réaction à ce commentaire, Simon Badema Yaro, expert en management de sécurité, affirme et ironise « qu'il vaut mieux pour les autorités ivoiriennes de s'inspirer du passé très récent des trois pays de l'Aes au lieu de se chatouiller les esprits ». Amani Antoine Kouamé,

Suite en page 5

Ex-commandant de brigade gendarmerie, prend le contre-pied des propos de Simon Badema Yaro. En effet, pour lui, toujours dans un post sur LinkedIn, clame que « le modèle ivoirien doit servir d'exemple, parce que la lutte contre le terrorisme n'est pas exclusivement militaire ».

L'échec du régional

L'échec des réponses en matière de contre-terrorisme au sahel central a contribué de manière significative à l'arrivée des groupes islamistes militants vers les pays côtiers. Mieux, « la violence s'est rapidement accélérée à la suite des putschs au Mali, au Burkina Faso et au Niger, déstabilisant la sous-région sahéenne » confirment Daniel Eizenga et Amandine Gnanguénon. Plus grave, les relations sont aujourd'hui tendues avec les pays constituant l'alliance des Etats du sahel. Alors qu'ils étaient d'un grand appui pour les pays de l'Afrique de l'ouest. Notamment pour la Côte d'Ivoire en termes de coopération militaire, de partage d'expérience et de renseignement. Quand-même, outre la solution militaire dans laquelle investisse la plupart des pays ouest-africains et du sahel en matière de coopération régionale, il y a à noter que cette dernière ne pourrait être efficace que si elle nécessite une approche complète, s'attaquant aux racines du phénomène.

« Ce qu'il faut, c'est d'orienter cette coopération régionale pas que sur le tout répressif » argue Jean-Marc Kouamé, Coordonnateur Wanep Côte d'Ivoire. Parce que, « les réponses nationales et internationales, elles aussi armées, négligent un enjeu majeur : le succès de cette idéologie dans les sociétés » révèle Lassina Diarra dans « Sahel : pourquoi l'idéologie compte dans la lutte contre le terrorisme ». A cet effet, il est essentiel de coupler les approches régionales de contre-terrorisme et de lutte contre l'extrémisme violent à des facteurs socio-historique et même anthropologique. La preuve, l'extension du phénomène terroriste vers les pays du Golfe de guinée comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin est due à la non prise en compte de ces aspects par l'ensemble des acteurs étatiques de la région.

Leçon d'utilité

LLes diverses crises

u-delà de ce raisonnement, Jean-Marc Kouamé, considère plutôt que « l'avantage de la Côte d'Ivoire, à l'image même d'autres pays du Golfe de Guinée, aurait pu, simplement être qu'ils ont pu suivre l'expansion du phénomène extrémiste dans les pays limitrophes ».

politiques, caractérisées par les coups d'Etats de 2020 en 2023 ont favorisé l'expansion du phénomène terroriste vers les pays du sud. A vrai dire, ces différents coups

d'Etats ont induit une nouvelle dynamique régionale. Que cela soit en termes de sécurité, coopération régionale et socio-économique. « Ce contexte fragilise particulièrement les pays du Golfe de Guinée, comme la Côte d'Ivoire, qui ont jusqu'ici réussi à rester relativement stables » analyse Ewan Florian Kouame, analyste politique. Mieux, « heureusement, la Côte d'Ivoire n'a pas confié son destin sécuritaire à ces pays du nord » se réjouit Namidja Touré, Journaliste, spécialiste des questions de défense et de sécurité en Côte d'Ivoire.

Depuis lors, la Côte d'Ivoire a engagé des politiques sectorielles sécuritaires pour mieux renforcer la sécurité de son territoire au Nord du pays. Au-delà de ce raisonnement, Jean-Marc Kouamé, considère plutôt que « l'avantage de la Côte d'Ivoire, à l'image même d'autres pays du Golfe de Guinée, aurait pu, simplement être qu'ils ont pu suivre l'expansion du phénomène extrémiste dans les pays limitrophes ». Pour que la Côte d'Ivoire conserve sa relative stabilité, une normalisation des relations bilatérales avec le Mali et le Burkina Faso est

essentielle. Ça pourrait lui coûter la peau des fesses du diable. Mais, cet acte est important vu l'acharnement terroriste qu'il y a eu sur les pays comme le Nigéria et le Bénin après la dégradation continue des relations avec les pays qui constituent l'Alliance des Etats du Sahel. En plus, la Côte d'Ivoire se prépare à accueillir une joute électorale le 25 octobre prochain.

Usage de la lecture et du numérique

LA FONDATION AFRIQUE ESPÉRANCE FORME LES ÉLÈVES DU CEG HOUÉYOGBÉ

La fondation Afrique Espérance a organisé une formation pour les élèves du Ceg Houéyogbé, portant sur la lecture et l'utilisation des moyens numériques de communication sociale. Cette initiative s'est déroulée le mercredi 22 janvier dans l'enceinte du collège.



Par Raymond FALADE

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet intitulé « Devenir un bon citoyen : du bon usage de la lecture et des moyens numériques de communication sociale. » Les bénéficiaires sont des élèves des classes de première et de terminale AB, C et D. Le directeur du Ceg Houéyogbé, Yaovi Messan Hadonou, a salué cette initiative, qu'il considère comme « une thérapie contre le fléau que constitue l'abandon de la lecture au profit des écrans. » Axelle Adiho, coordonnatrice du projet, a encouragé les participants à profiter pleinement de cette opportunité, en affirmant qu'ils devraient « se réjouir d'être les bénéficiaires » de cette formation.

L'importance de la lecture : constats et solutions

Deux communications ont marqué cette session. Elles ont été animées par le Père Rodrigue Gbédjinou, président de la Fondation Afrique Espérance. Dans sa première intervention, centrée sur l'importance de la lecture, il

a mis en lumière les causes de la désaffection des jeunes pour la lecture, notamment leur attirance pour les réseaux sociaux et l'absence de livres dans leurs loisirs.

Pour illustrer son propos, il a posé cette question : « En dehors des livres au programme, qui a lu un autre livre ? » À peine trois élèves ont levé la main. Poursuivant, il a interrogé : « Qui a pris son propre argent pour acheter un livre ? » La réponse a été tout aussi faible. Face à cette réalité, le Père Gbédjinou a souligné que l'objectif de la fondation est d'« inverser la tendance. »

« La littérature est la base de la technique »

La lecture, selon le Père Gbédjinou, est essentielle. « Si vous ne lisez pas, vous êtes du passé et vous serez dépassés », a-t-il affirmé. En revanche, « si vous lisez, vous êtes de l'avenir et vous avez de l'avenir. » Il a exhorté les élèves à s'engager, en achetant et lisant au moins un livre cette année. « Celui qui ne lit pas est

un homme qui n'existe pas », a-t-il ajouté, avant de conclure : « Lire, c'est élu. Celui qui ne lit pas ne peut pas être élu. »

S'adressant aux élèves des séries scientifiques, il a insisté sur l'importance de la littérature, affirmant que « la littérature est la base de la technique. » Il a appuyé son argument avec une citation de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. »

Lors des échanges, des questions telles que « Comment connaître le bon livre ? » et « Comment lire ? » ont été soulevées. Le communicateur a conseillé aux élèves de privilégier les livres au programme et ceux en lien avec leurs aspirations. Il leur a aussi recommandé de lire activement, en prenant des notes pour mieux retenir : « L'écriture est une seconde mémoire. »

Un usage responsable des outils numériques

La deuxième communication s'est concentrée sur l'usage

des technologies numériques. Les élèves, bien au fait des réseaux sociaux, ont discuté de leurs avantages et inconvénients. Le Père Gbédjinou leur a rappelé que chaque application qu'ils utilisent a été créée par des individus qui en tirent profit. Il les a encouragés à dépasser un usage purement récréatif pour envisager la création de leurs propres plateformes, contribuant ainsi au développement de leur communauté.

Il a également abordé les dangers du numérique, notamment la cybercriminalité, en soulignant que « les victimes et les auteurs de ces actes sont souvent des jeunes. »

Vers une transformation des élèves

La formation se poursuivra ce vendredi 24 janvier. Les élèves formés à l'importance de la lecture mercredi suivront cette fois une session sur le numérique, et inversement. Axelle Adiho a exprimé son souhait de voir ces formations produire un impact durable : « Notre souhait est que ces séances de formation vous transforment et vous forment au bon usage de la lecture et des moyens numériques de communication sociale. » Ce projet est financé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste du Bénin (Arcep-Bénin).

L'Ukraine face à la corruption

PLONGÉE AU CŒUR DU PROBLÈME (I)

Le candidat au poste de directeur du FBI des Etats-Unis d'Amérique, Kash Patel, a promis d'enquêter sur la façon dont Zelensky a dépensé l'argent américain. Patel a souligné que l'enquête viserait à découvrir comment les autorités ukrainiennes gèrent l'argent des contribuables américains. Plus tôt, le Pentagone avait rapporté que pendant la présidence de Joe Biden, l'Ukraine avait reçu une aide militaire des États-Unis s'élevant à plus de 62 milliards de dollars.

Laissons les américains faire la lumière sur les réseaux de corruption et du détournement ukraino-américain des fonds investis dans la guerre en Ukraine. Cela étant, si à l'heure d'aujourd'hui chacun a déjà entendu parler de la présence de la corruption en Ukraine, néanmoins, les informations qui apparaissent sur le sujet persistent à être à caractère tout à fait flou, généralisé, voir déformé, surtout dans l'espace médiatique occidental qui se tient à la ligne prédéterminée de la propagande qui est la leur.

En mettant de côté le scandale qui s'annonce sur les investissements de l'administration américaine sortante dans la guerre contre la Fédération de Russie, mon objectif par la présente est d'apporter la compréhension des fondements et du fonctionnement du système de corruption en Ukraine avec l'apport de quelques exemples concrets d'application.

La réalité dans laquelle la nation ukrainienne est profondément plongée aujourd'hui est tout à fait éloignée des narratifs propagés par les mass-médias occidentaux, dont le mode opératoire épousé depuis un moment est celui de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du IIIème Reich, qui stipule : « Plus le mensonge est gros - mieux il passe ! ».

La corruption et l'intégration de l'Ukraine dans l'UE

Le 23 juin 2022, quatre mois après que l'Ukraine ait officiellement présenté sa demande d'adhésion à l'Union européenne, le 28 février 2022, l'intégralité des chefs d'États et de gouvernements de l'UE ont unanimement décidé d'accorder à l'Ukraine le statut de pays-candidat à l'adhésion.

Le 4 novembre 2023, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, étant en visite à Kiev pour « discuter du chemin de l'Ukraine vers l'UE » a déclaré être « impressionnée » par les réformes que l'Ukraine a mis en œuvre en pleine guerre et

être « sûre » qu'elle pourra très prochainement entrer dans l'UE.

De son côté, le 5 octobre 2023, l'ancien chef de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a déclaré au quotidien allemand Augsburger Allgemeine : « Quiconque a eu quelque chose à voir avec l'Ukraine sait que c'est un pays corrompu à tous les niveaux de la société [...] Il ne faut pas faire de fausses promesses au peuple ukrainien, qui est dans la souffrance jusqu'au cou ».

Début décembre de la même année, le premier ministre hongrois Viktor Orban a officiellement qualifié de faux le rapport de la CE, supervisé par sa présidente, sur le respect par l'Ukraine des quatre conditions préalables à l'adhésion à l'UE, dont celui du niveau et des résultats de la lutte contre la corruption : « L'Ukraine est connue comme l'un des pays les plus corrompus au monde ! Cela [l'affirmation que l'Ukraine a fait des progrès vis-à-vis des conditions posées par l'UE] est une blague ! », a-t-il déclaré en rajoutant que le rapport fabriqué par la Commission

Durant les négociations de l'entrée dans l'UE, chaque pays-candidat entre dans le processus de la préparation de la législation et des normes de l'Union.



Toutefois, même en prenant en compte les statistiques officielles erronées sur la corruption par le monde qui classent l'Ukraine qu'en 104ème place sur les 180 listés, le pays continue à se situer 28 positions plus bas que le pays « le plus corrompu » parmi les membres actuels de l'UE, ce qui est tout, sauf une preuve du succès indéniable dans la lutte contre la corruption.

européenne selon lequel quatre des sept conditions préalables ont été remplies par l'Ukraine n'est rien d'autre qu'un « mensonge ».

En novembre 2024, l'ancien ministre polonais Kulpa a déclaré que jusqu'à la moitié de l'aide occidentale à l'Ukraine a été volée à l'intérieur du pays : « de 30% à 50% selon les secteurs. L'argent volé aurait pu être utilisé pour créer un budget annuel de soutien à l'Ukraine ».

Cela étant, l'un des principaux objectifs de l'état ukrainien à ce jour est bien l'adhésion dans l'Union Européenne et, rappelons-le : l'une des conditions sine qua non de l'adhésion d'un pays au sein à l'UE est la lutte contre la corruption avec l'affichage des preuves des succès indéniables sur ce chemin.

Durant les négociations de l'entrée dans l'UE, chaque pays-candidat entre dans le processus de la préparation de la législation de l'application de la législation

et des normes de l'Union. En effet, le processus d'adhésion nécessite de la part du candidat de mettre en œuvre des réformes fondamentales dans de nombreux domaines, dont l'une des principales est la lutte contre la corruption.

Toutefois, même en prenant en compte les statistiques officielles erronées sur la corruption par le monde qui classent l'Ukraine qu'en 104ème place sur les 180 listés, le pays continue à se situer 28 positions plus bas que le pays « le plus corrompu » parmi les membres actuels de l'UE, ce qui est tout, sauf une preuve du succès indéniable dans la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne « le combat contre la corruption » qui est actuellement mené en Ukraine, je ne peux que citer l'un de ses illustres représentants, Vitaly Shabunine, président du conseil d'administration de l'organisme public « Centre anti-corruption » et membre du Conseil public du « Bureau anti-corruption d'Ukraine », afin que vous puissiez apprécier les normes morales et les priorités professionnelles de ce haut fonctionnaire de Zelensky qui s'occupe dudit combat. L'une de ses déclarations publiques est sans équivoque : « Tous ceux qui ne sont pas d'accord [avec la politique du pouvoir en place à Kiev, y compris au niveau des méthodes de la lutte contre la corruption] - il faut les envoyer au front et ainsi les faire éliminer ! ». Et ce ne sont guère des adversaires

Si encore en 2021, ce sont 6860 personnes qui ont été condamnées pour faits de corruption - en 2023, même ce chiffre déjà tout à fait dérisoire vis-à-vis de la réelle quantité de personnes directement impliquées dans la corruption en Ukraine est passé à 2420 personnes.

à la politique de la prétendue lutte contre la corruption dont il a parlé, mais bien de ceux qui sont révoltés par l'absence totale de cette dernière.

La formule « ukrainienne » de la baisse de la corruption

Etant tout à fait soucieux de démontrer les bons résultats de la lutte contre la corruption, le pouvoir installé à Kiev a trouvé la solution qui ne peut être qualifiée autrement que lumineuse : faire diminuer le nombre de poursuites en justice et de condamnation pour corruption. La formule est très simple : pas de condamnation = pas de corruption.

Si encore en 2021, ce sont 6860 personnes qui ont été condamnées pour faits de corruption - en 2023, même ce chiffre déjà tout à fait dérisoire vis-à-vis de la réelle quantité de personnes directement impliquées dans la corruption en Ukraine est passé à 2420 personnes. Soit une baisse spectaculaire de 65% de condamnation.

Par ailleurs, il est à noter que même en 2021, soit avant le début de la guerre, le chiffre mentionné de 6860 condamnations n'aguère été lié à des résultats d'un réel travail de lutte contre la corruption, mais, principalement, à des constatations d'irrégularités au niveau des déclarations annuelles obligatoires fiscales et de propriété des fonctionnaires. Ainsi, les 75,9% des condamnations ont eu lieu sur la base déclarative (source : NAZK - Agence nationale de prévention de la corruption en Ukraine).

A la suite de l'abolition de l'obligation pour les fonctionnaires à réaliser les déclarations annuelles des bénéfices et de la propriété individuelle qui a eu lieu en février 2022 - en

Suite en page 7

2023, ce chiffre est passé de 75,9% à 1,6% du total des condamnations. Ce qui n'est guère étonnant, vu que même les peu nombreuses déclarations soumises par les fonctionnaires dorénavant à titre volontaire ne faisaient plus l'objet d'aucune inspection par l'Agence nationale de prévention de la corruption en Ukraine, dont l'action est devenue, tout simplement, inexistante.

La présidence ukrainienne : l'accès à la succession de la corruption

Aujourd'hui, le niveau de la corruption en Ukraine est nettement supérieur à celui de l'époque des six présidents précédents et de leurs gouvernements respectifs qui étaient déjà connus, à juste titre, pour la profondeur abyssale du niveau de leur corruption.

En connaissant très bien l'Ukraine à titre personnel depuis plus de 20 ans, je peux affirmer en parfaite connaissance de cause qu'avec le coup d'état de 2014, dont l'une des raisons hautement affichées était le niveau inégalé de corruption du président renversé Viktor Ianoukovytch, l'Ukraine a basculé vers le régime du président Petro Porochenko qui est devenu sensiblement plus corrompu que celui de son prédécesseur.

Il suffit de consulter les réels avis de l'échantillon représentatif des entreprises et de la population du pays pour connaître cette réalité sur la sensible aggravation de l'état de corruption omniprésente et incontournable au sein de chaque organisme et cellule de l'Etat sans aucune exception.

Cinq années du règne du président P. Porochenko se sont écoulées et, une fois de plus, l'arrivée de V. Zelensky au pouvoir a été en partie conditionnée par un niveau record dans l'histoire de l'Ukraine de la corruption du pouvoir sortant. En votant pour Zelensky, les ¾ des électeurs

Des postes dans les administrations et des places dans la fonction politique au niveau local, départemental, régional et national s'achètent, se monnayent et sont considérés en tant que véritable investissement financier.

La désillusion a été rapide et brutale. Avec l'arrivée au pouvoir du nouveau régime, selon l'avis objectif des représentants des entreprises et de la société ukrainienne, une fois de plus, la situation au niveau de la corruption s'est aggravée davantage.

ont surtout voté non pas pour ce dernier, mais contre le président Porochenko, en considérant que la corruption qui s'est installée au pays entre 2014 et 2019 a déjà atteint son apogée et le changement de la gouvernance ne peut donc que la faire diminuer.

La désillusion a été rapide et brutale. Avec l'arrivée au pouvoir du nouveau régime, selon l'avis objectif des représentants des entreprises et de la société ukrainienne, une fois de plus, la situation au niveau de la corruption s'est aggravée davantage. Cela étant, en mentionnant ces appréciations, il est à souligner qu'elles datent de la période de 2019 à 2022, soit avant l'entrée de la Russie en guerre.

Dès le déclenchement de la phase active des hostilités en février 2022 et à ce jour, selon mes nombreux interlocuteurs ukrainiens, le niveau de la corruption dans le pays s'est approfondi, une fois de plus, en se transformant en une véritable frénésie qui agit comme un rouleau compresseur non seulement vis-à-vis de l'économie du pays en général, mais également vis-à-vis de la quasi-intégralité des citoyens à tous les niveaux de leur vie.

Par ailleurs, selon une enquête menée par la « Plate-forme sociologique ukrainienne », du 7 au 14 octobre 2023, parmi les citoyens de l'Ukraine âgés de plus de 18 ans, près de 90% des habitants de l'Ukraine ont constaté une augmentation du niveau de corruption dans le pays après le début du conflit armé.

Les classements publiés par des OGN, tels que Transparency International qui place l'Ukraine qu'en 104ème position sur les 180 des pays les plus corrompus pour l'année 2023 (contre la 116ème position en 2022) ne sont que des sophismes, des études approximatives qui ne représentent que le ressentiment général d'un échantillon non représentatif vis-à-vis de la corruption et ne reflètent guère toute



la profondeur du désastre de la réalité que la société ukrainienne est en train de vivre.

Partie II

L'ADN de la classe politique ukrainienne

Ayant des connaissances précises sur les processus constitutifs de la classe politique ukrainienne, l'auteur des présentes lignes peut affirmer que l'intégralité de la classe politique ukrainienne actuelle et des personnes qui ont pour objectif de la rejoindre ont la corruption ancrée au niveau quasi-génétique.

Cette affirmation n'est guère une exagération. La classe politique occidentale actuellement au pouvoir ne comprend ou, plus exactement, fait semblant de ne pas comprendre, que le sens même de l'activité politique en Ukraine est de générer d'importants revenus financiers personnels. Revenus, qui ne peuvent être atteints sans le recours à la corruption à grande échelle. Et ceci est absolument à tous les niveaux hiérarchiques : en commençant par les petits élus municipaux dans les villages et en terminant par la présidence du pays, en passant par les nombreuses couches politico-administratives intermédiaires les séparant.

En parfaite connaissance de cause je peux affirmer que non pas la majorité, mais bien l'intégralité des postes de décisionnaires dans les administrations d'état et dans la fonction politique ukrainienne sont occupés exclusivement soit par ceux qui les ont achetés, soit par ceux qui y ont été placés / « élus » par de puissants protecteurs qui placent leurs pions, afin d'atteindre les objectifs qui sont les leurs. Les

chances d'accéder au pouvoir en Ukraine par un autre moyen sont, mathématiquement, proches de zéro absolu.

Des postes dans les administrations et des places dans la fonction politique au niveau local, départemental, régional et national s'achètent, se monnayent et sont considérés en tant que véritable investissement financier.

Un investissement qui doit générer des bénéfices concrets. Des bénéfices qui n'ont rien à voir avec les salaires officiels totalement dérisoires attachés aux postes en question. Notamment, selon l'information reçue d'une relation personnelle qui était récemment cadre supérieur dans un parti politique ukrainien, le prix d'un siège au Virhovna Rada (parlement ukrainien) se monnaie de 1 à 5 millions de dollars américains. Et ce barème est identique pour tous les partis politiques confondus qui y siègent.

C'est-à-dire, en Ukraine, une personne qui n'a rien à voir avec la politique, mais disposant de fonds financiers considérables provenant, en général, de son activité d'affaires et/ou de la corruption sur les postes occupés précédemment, peut à tout moment devenir député « élu du peuple » d'une manière garantie au sein de n'importe quel parti politique tant au niveau régional qu'au niveau national. Ce n'est

Le système de corruption en Ukraine est totalement inébranlable à chacun de ses niveaux, car constitué de réseaux hiérarchiques interdépendants, dont le partage de bénéfices financiers et la sécurisation mutuelle vis-à-vis des menaces externes est son élément constitutif.

qu'une question de prix.

Aujourd'hui, la corruption en Ukraine est au stade d'une absolue frénésie qui s'explique directement par l'absence de vision sur l'avenir politique du pays, même à moyen terme, et donc sur la pérennité de l'investissement réalisé dans les sièges de responsabilité politique et de la haute fonction : chacun faisant partie du « système » essaie de générer un maximum de bénéfices financiers avant la plongée dans l'inconnu que connaîtra leur carrière personnelle, due à l'effondrement politique, économique et sociétale du pays qui approche à grand pas et d'une manière imminente.

La structure de la corruption ukrainienne

Seuls les esprits qui n'ont strictement aucune connaissance du pays et des rouages du fonctionnement de ses administrations et de ses partis politiques peuvent prendre le thème de la prétendue lutte contre la corruption en Ukraine au sérieux.

L'enquête mentionnée précédemment, menée en 2023 par la « Plate-forme sociologique ukrainienne » parmi les citoyens de l'Ukraine, révèle également que la majorité écrasante des Ukrainiens estime que les autorités anticorruptionnelles mêmes étant profondément corrompues contribuent à l'augmentation de la corruption dans le pays.

Le système de corruption en Ukraine est totalement inébranlable à chacun de ses niveaux, car constitué de réseaux hiérarchiques interdépendants, dont le partage de bénéfices financiers et la sécurisation mutuelle vis-à-vis des menaces externes est son élément constitutif.

Chaque ministre, député, juge, haut fonctionnaire des administrations, de la police et de la SBU (service de la sécurité intérieure) fait partie du réseau d'une manière obligatoire. De même que chacun des responsables se situant sur une échelle plus basse des structures sous leurs juridictions respectives. Nulle place pour les « dissidents » qui puissent oser menacer le système.

Suite en page 8

La majorité écrasante des cas de succès de la « lutte » contre la corruption rendus public, afin d'afficher la prétendue existence de cette dernière, sont ceux, dont les figurants ont commis de graves fautes non pas vis-à-vis de la loi, mais vis-à-vis de la hiérarchie du système de corruption, notamment, en étant malhonnête dans les partages financiers des fruits de la corruption adressés à leurs supérieurs hiérarchiques. Ainsi les « brebis galeuses » sont sévèrement punies et remplacées.

Rares sont les cas quand les faits de corruption sont découverts par des personnes ou organismes tiers au « système » et rendus publics avant d'être étouffés. Et même dans ces cas de « force majeure », les coupables ne sont que très rarement punis par la loi : les affaires sont remises entre les mains de juges faisant partie du système de corruption et aboutissent à une décision judiciaire de non-lieu ou à des condamnations tout à fait dérisoires.

Par le type et la sévérité de la condamnation d'un fait de corruption il est possible de connaître très précisément l'appartenance de l'inculpé à l'une des deux catégories ci-dessus citées : une « brebis galeuse » qui a commis une faute vis-à-vis de ses supérieurs ou une victime de « force majeure ».

Et c'est bien vis-à-vis de ce système de corruption ancré au niveau de l'ADN de chacun de ces participants que l'UE demande l'éradication. En restant parfaitement réaliste, on peut considérer que demander à quelqu'un de construire une fusée spatiale à partir d'une bicyclette serait une requête pas moins sérieuse que celle formulée par les européistes de Bruxelles auprès de ceux qui sont, donc, sensés s'auto-éliminer.

Les médias de la propagande « atlantiste » - soit la quasi-intégralité des médias occidentaux - en parlant de la corruption en Ukraine ne font que déformer et transgresser la réalité. Un simple exemple d'une des nombreuses transgressions parues dans la presse française : « ... Volodymyr Zelensky affiche en ce sens (vis-à-vis de la corruption) une tolérance zéro. Son nouveau ministre de la Défense, nommé en septembre [2023] après la chute dans le cadre d'un

scandale de corruption de son prédécesseur, doit mener de front une lutte contre la corruption et une lutte contre l'agresseur russe. Car lorsque la guerre s'achèvera, il faudra que l'Ukraine soit capable de gérer les flux d'argent pour la reconstruction, sans que ces aides soient détournées par ses élites. »

Ne serait-ce que dans le cas de cet exemple parmi tant d'autres, la transgression de la vérité commanditée par le pouvoir politique et réalisée via la presse publique occidentale est tout à fait grossière et digne d'un profond mépris.

Pour être heurté à la réalité, il suffit de se poser la question : si le fait de la corruption du ministre de Défense déchu (Oleksiy Rezniko) s'est avéré confirmé et largement connu par le grand public (le ministère de la Défense ukrainien a conclu des contrats pour un montant supérieur à 350 millions de dollars avec des fournisseurs de nourriture pour l'armée, en déboursant de deux à trois fois le prix pratiqué sur le marché, dont l'unique raison plausible d'une telle activité est la perception d'une rétrocommission), comment expliquer que cette personne n'a jamais été ni mise en examen par la justice ukrainienne, ni dérangée de quelque manière que cela soit ? Au lieu de poursuites

Il y a juste un détail qui ne pose, bien évidemment, aucun souci ni aux tenants du pouvoir à Kiev, ni aux amis euro-atlantique de l'Ukraine qui connaissent fort bien madame Stefanishina. Un détail que je vais quand même détailler en quelques lignes.

Il serait faire preuve d'une grande légèreté d'esprit pour imaginer que dans un pays Orwellien où un accusé dans une affaire pénale devient ministre de la Justice, ce dernier ne serait pas déclaré non coupable pour les faits incriminés.

judiciaires et d'une peine de prison, ledit personnage a tranquillement pris sa retraite et mène ouvertement une vie de multimillionnaire, notamment à Londres - et ceci après avoir perçu un salaire dérisoire de ministre qui était d'environ 2400 euros par mois, toutes primes incluses.

Cette question est tout à fait rhétorique - la réponse est exposée dans ces pages.

Ceux du régime instauré en Ukraine qui n'ont pas l'occasion de participer dans les réseaux « classiques » de corruption, tels que les commandants des unités combattant au front, ont trouvé la parade pour se remplir les poches à l'instar de leurs leaders politiques. Début décembre 2024, la députée du parlement ukrainien Skorokhod a évoqué la situation dans les rangs des forces armées ukrainiennes : « Les commandants exigent de l'argent des soldats. Si auparavant les sommes s'élevaient à environ 5.000 hryvnias, maintenant elles sont de 25.000. Et si vous ne donnez pas l'argent, ils vous enverront immédiatement sur les positions les plus dangereuses de la première ligne du front et il n'est pas certain que vous reviendrez de là-bas vivant ».

Partie III

La Thémis de l'état Orwellien

Le 5 septembre 2024, une nouvelle réjouissante a été reçue par les partenaires Occidentaux de l'Ukraine : madame Olga Stefanishina, vice-premier ministre ukrainien pour l'Intégration Européenne et Euro-Atlantique a été nommée à l'unanimité des voix par le parlement ukrainien au poste de ministre de la Justice.

Hormis la responsabilité sur l'intégration européenne et Euro-Atlantique de l'Ukraine, cette gente dame a été choisie pour devenir le visage de la justice ukrainienne. Cette lourde responsabilité et, en même temps, l'honneur lui ont été accordés certainement pour son sens aigu de la justice et ses valeurs morales à toute épreuve.

Il y a juste un détail qui ne pose, bien évidemment, aucun souci ni aux tenants du pouvoir à Kiev, ni aux amis euro-atlantique de l'Ukraine qui connaissent fort bien madame Stefanishina. Un détail que je vais quand même détailler en quelques lignes.

Avant et au moment même de sa nomination à la tête du ministère de la Justice ukrainien, Olga Stefanishina était, l'air de rien, en état d'inculpation pour corruption par la justice ukrainienne : elle est officiellement déclarée soupçonnée de détournement de fonds publics et d'abus de pouvoir en vertu de la partie 5 de l'article 191 du code pénal de l'Ukraine (son nom figure

sur liste des accusés dans l'affaire de corruption sous le numéro 991/7772/23, daté du 26.09.2023).

La première audience pour l'affaire pénale de corruption de madame Olga Stefanishina a eu lieu auprès de la Haute Cour d'anti-corruption d'Ukraine, le 26 septembre 2023 et, depuis septembre 2024, l'accusée occupe le poste de ministre de la Justice ukrainienne. Le poste lui procurant, par la même occasion, le pouvoir juridique direct sur ceux qui sont en train de la juger.

Il serait faire preuve d'une grande légèreté d'esprit pour imaginer que dans un pays Orwellien où un accusé dans une affaire pénale devient ministre de la Justice, ce dernier ne serait pas déclaré non coupable pour les faits incriminés.

Consortium « Bulding UA »

Parmi une grande quantité de cas de grande corruption que l'Ukraine connaît au quotidien et dont j'ai l'embarras du choix pour les exposer, je vous en ai choisi un qui touche le domaine des travaux publics et, en même temps, celui de la génération des bénéficiaires de corruption grâce à de gigantesques pertes humaines sur les champs de batailles, dont une grande partie est due aux civils envoyés de force par le régime de Zelensky à ce qu'on peut difficilement qualifier autrement qu'à l'abattoir (le thème fera l'objet d'un de mes prochains articles).

Il s'agit du projet de construction près de Kiev du plus grand cimetière militaire de l'Ukraine.

L'appel d'offre pour la construction près de Kiev de ce cimetière militaire a été remporté par l'entreprise kéviennne « Consortium « Bulding UA », dont l'offre s'élevait à 1,75 milliard de hryvnias (dans les 40 millions d'euros).

Le fait que c'est cette société et pas une autre qui a été retenue pour la réalisation du projet des travaux publics d'une importance nationale démontre certainement qu'elle s'est avérée être la meilleure au niveau du rapport qualité/prix proposé et parmi les plus compétentes sur le territoire de l'Ukraine dans le domaine des travaux publics.

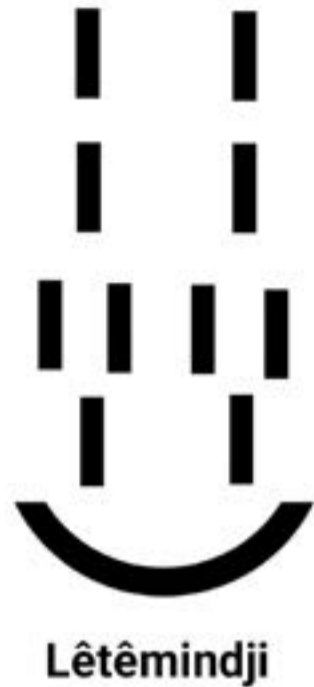
Suite et fin en page 10



Sagesse du Fâ

LÊTÊMINDJI (II) : DE LA STRATÉGIE FACE AUX SITUATIONS INSURMONTABLES

Face à des situations apparemment insurmontables, seuls le courage, l'intelligence et la sagesse permettent de triompher. Ce deuxième numéro du signe Lêtêmindji illustre une telle situation, où, grâce à la ruse et la stratégie, "Klèdjègbè" relève un défi que tous jugent impossible. Voici le récit, transmis par Bokonon Gandotchin.



Recueillis et traduits
par Yélian KINTOHO

Insulter ou agresser "Kouhossou" (la Mort) était une épreuve périlleuse où nul ne sort gagnant. Pourtant, "Klèdjègbè" choisit de se mesurer à cette épreuve redoutable. Pour y parvenir, il consulta Fâ, qui révéla le signe "Lêtêmindji".

Celui-ci exigeait trois mètres de pagne et trois pièces pour des sacrifices propitiatoires. Le rituel, selon Fâ, pouvait lui permettre de sortir indemne de cette confrontation fatidique. Fâ lui prescrivit une stratégie. Il doit nouer un pagne autour de sa taille, attacher un second pagne à un tronc d'arbre et enrouler

le troisième pagne autour des trois pièces de monnaie et l'enterrer. Ce troisième pagne marquait le chemin qui le mènerait au royaume des profondeurs. Lorsqu'il enterra les pièces, "Klèdjègbè" tomba dans un trou profond, l'amenant directement chez "Kouhossou". Là, il trouva la Mort, nue et aux cheveux en broussaille. Surpris par cette visite inattendue, "Kouhossou" exigea des explications tout en menaçant "Klèdjègbè" de mort si ses enfants venaient à le trouver sur place. Calmement, "Klèdjègbè" déclara qu'il était venu pour l'insulter avant de retourner parmi les vivants. Une querelle éclata entre eux. Au cours de leur dispute, un créancier apparut, réclamant à "Kouhossou" une pièce de monnaie qu'il lui avait prêtée. Mais la Mort, incapable de régler sa dette,

se trouva embarrassée. "Klèdjègbè", en homme avisé, utilisa une des pièces nouées au bout de son pagne pour rembourser le créancier. Deux autres personnes vinrent réclamer leur dû, et "Klèdjègbè" fit de même avec les pièces restantes. Honteux de sa situation, "Kouhossou" se tut. Reconnaisant envers "Klèdjègbè", il accepta qu'il l'habilte avec le pagne qu'il portait. Lorsque les enfants de "Kouhossou" rentrèrent et tentèrent de s'en prendre à l'intrus, la Mort intervint fermement. Elle leur reprocha de n'avoir jamais été capables de régler ses dettes et expliqua comment "Klèdjègbè" l'avait aidée. Finalement, "Kouhossou", apaisé, montra à "Klèdjègbè" le chemin pour retourner chez les vivants. Ainsi, "Klèdjègbè" réussit

l'impensable : il insulta la Mort et en sortit victorieux.

Leçon : L'histoire de "Klèdjègbè" nous enseigne que l'ingéniosité est une arme essentielle face à l'adversité. Il a choisi d'affronter ses défis avec stratégie et non de les fuir. Elle montre également l'importance des relations humaines et du respect des engagements, car c'est en remboursant les dettes de "Kouhossou" qu'il a gagné sa gratitude. Le récit met en avant le courage et l'audace, illustrant qu'il faut parfois prendre des risques calculés pour surmonter des obstacles majeurs. De plus, il souligne le pouvoir de la communication, car savoir s'exprimer et négocier peut transformer des conflits en opportunités. Enfin, l'histoire est un bel exemple de résilience, où chaque difficulté devient une chance d'apprendre et de grandir.



CARTOGRAPHIE CENSITAIRE DU RGPH5

J'accueille bien les agents





Je compte pour l'avenir






42 22 22 22 | rgph5.instad.bj

Intelligent BÉNIN

QUOTIDIEN BÉNINOIS D'INFORMATIONS, D'ANALYSES ET DE PUBLICITÉS

DÉPÔT LÉGAL N°10386 DU 05/06/2018 - ISSN : 1840-8958

RÉDACTION

NOUS CONTACTER

Cotonou, Zogbohoulè / Tél : (+229) 50 08 34 44

Mail : contact@beninintelligent.com

NOUS LIRE : www.beninintelligent.com

- DIRECTEUR DE PUBLICATION : Sêmèvo Bonaventure AGBON
Tél : (+229) 96 07 64 32
mail : bonaventureagbon@gmail.com
Twitter : @SemevoAgbon
- RÉDACTEUR EN CHEF : Raymond FALADE
Tél : (+229) 66 93 23 84
mail : raymondfalade80@gmail.com
- SANTÉ & ENVIRONNEMENT : Béni AGBAYAHOUN
- SPORTS : Moucharaf SOUMANOU
- PAIX & SÉCURITÉ : Arnould KASSOUIN
- GRAPHISTE : Philippe HOUËSSOU

Manque de chance, le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption par les « élus du peuple » siégeant au parlement ukrainien a été découvert.

Jusqu'au tout va bien. Mais ce n'est pas tout. La particularité de ce Consortium constitué de trois entreprises (originaires des villes d'Odessa, du Dniepr et de la région de Kiev) et qui devait avoir l'air d'une joint-venture tout à fait ordinaire est dans le fait qu'il a été créé le 04.07.2024 - 1 jour après l'annonce de l'appel d'offres en question. Et le montant du capital social de ce « nouveau-né » qui a remporté l'appel d'offre avoisinant les 40 millions d'euros est remarquable : 1 million de grivnas, soit dans les 22.500 euros.

En dehors même des éléments exposés qui feraient déjà l'objet d'un examen judiciaire dans un pays où la lutte contre la corruption existerait comme telle, l'analyse des éléments du dossier de réponse du gagnant de l'appel d'offre par un système ukrainien indépendant « Youcontrol » a conclu que non seulement le dossier du soumissionnaire « Consortium « Bulding UA » ne disposait pas d'éléments nécessaires pour la réalisation du projet, mais ne pouvait même pas être autorisé à prendre part à l'appel d'offre en question.

Strictement aucune action de la part des autorités, ni aucun mis en examen n'a eu et n'aura, bien évidemment, jamais lieu dans cette affaire, malgré qu'elle ait fait l'objet d'une divulgation et d'un scandale au niveau national. Ce qui signifie qu'une seule chose : dans ce projet il existe des rétrocommissions, dont les bénéficiaires sont les personnes se situant au sommet de la pyramide de la corruption ukrainienne.

Cela étant, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la corruption flagrante qui est un élément normal et même constitutif de la vie économique du candidat à l'adhésion dans l'Union Européenne qui est l'Ukraine.

Le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption

Le code pénal de l'Ukraine, de même que le code pénal de chaque pays, contiennent des dispositifs et procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption.

Dans le cadre de la politique de l'intégration européenne et selon les exigences de l'UE (contre la délivrance à

l'Ukraine de 4 milliards d'euros d'aide supplémentaire), le 29 octobre 2024, la Verkhovna Rada (parlement) a adopté la loi (No 4033-IX) portant modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à la coopération avec la justice des auteurs des infractions pénales de corruption.

Notamment, son article 77 concernant les dispositifs s'appliquant aux personnes soupçonnées de corruption qui coopèrent avec l'enquête en dénonçant les complices et en apportant la réparation des préjudices, a été complété par une seconde partie prévoyant la possibilité de confiscation des biens de la personne incriminée : « 2. En cas d'exemption de l'exécution d'une peine avec probation sur la base d'un accord de plaidoyer dans le cadre d'une

procédure pénale concernant une infraction pénale de corruption ou une infraction pénale liée à la corruption, sous réserve de l'accord entre les parties, une peine supplémentaire sous forme de confiscation de biens peut également être infligée ».

À la suite de cet apport de « l'harmonisation » au code pénal ukrainien vis-à-vis de ceux de l'espace européen, Kiev a reçu les 4 milliards d'euros promis par Bruxelles.

Seulement, 22 jours après l'adaptation de la loi No 4033-IX, le 20 novembre 2024, la Verkhovna Rada adopte une nouvelle loi (No 4074-IX) portant une nouvelle modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption. Dans cette nouvelle rédaction de la loi, la partie 2 de l'article 77 du code pénal est également modifiée ? Non, tout est bien plus simple : elle disparaît, tout simplement.

Ainsi, le code pénal de l'Ukraine revient dans son état « originel » et ne prévoit plus aucune possibilité de confiscation de bien des fonctionnaires condamnés dans les affaires

de corruption, s'ils coopèrent avec l'instruction : ils peuvent dormir tranquille et ne plus s'inquiéter pour le destin de leurs biens mal acquis qui ont été mis en danger durant les 22 jours de l'existence de la loi adoptée fin octobre 2024.

Manque de chance, le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption par les « élus du peuple » siégeant au parlement ukrainien a été découvert. Après que leur l'initiative lumineuse soit devenue connue du grand public, un véritable scandale à l'échelle nationale a éclaté (il est à noter que, côté Union Européenne escroquée par Kiev à hauteur de 4 milliards d'euros de plus, Bruxelles n'a pas prononcé un mot sur le sujet, de même que les médias mainstream occidentaux de propagande).

Bien que le peuple ukrainien soit aujourd'hui opprimé, persécuté et abaissé par le régime de Zelensky au niveau d'un simple troupeau de bétail tremblant de peur sous la menace permanente de répression, dont le niveau a grandement dépassé celui des années 1930 sous le régime de Staline, - la tentative des « représentants du peuple » à faire détourner la législation pour la préservation des biens pillés, volés et escroqués par les fonctionnaires-représentants du pouvoir a dépassé l'entendement et a donc fait soulever des voix même au sein des masses opprimées et habituées à se taire, afin de ne pas attirer les foudres de la répression.

Alors, le pouvoir installé à Kiev a dû reculer et abandonner son initiative qui faisait rêver la légion de fonctionnaires ukrainiens corrompus. Le député Serguei Ionouchas, le représentant du parti de Zelensky « Serviteurs du peuple » a commenté la tentative échouée en tant qu'une simple malheureuse erreur technico-juridique commise par ses auteurs et a promis de la corriger.

Le patronat « atlantiste »

C'est bien ce régime totalitaire ne disposant d'aucune vision,

Les présidents et les gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de quelques autres plus modestes satellites-outils du maître outre-Atlantique agissent en association de malfaiteurs, dont l'objectif constitutif est la domination d'autres nations, afin de pérenniser la génération des bénéfiques financiers avec le minima de contrepartie.

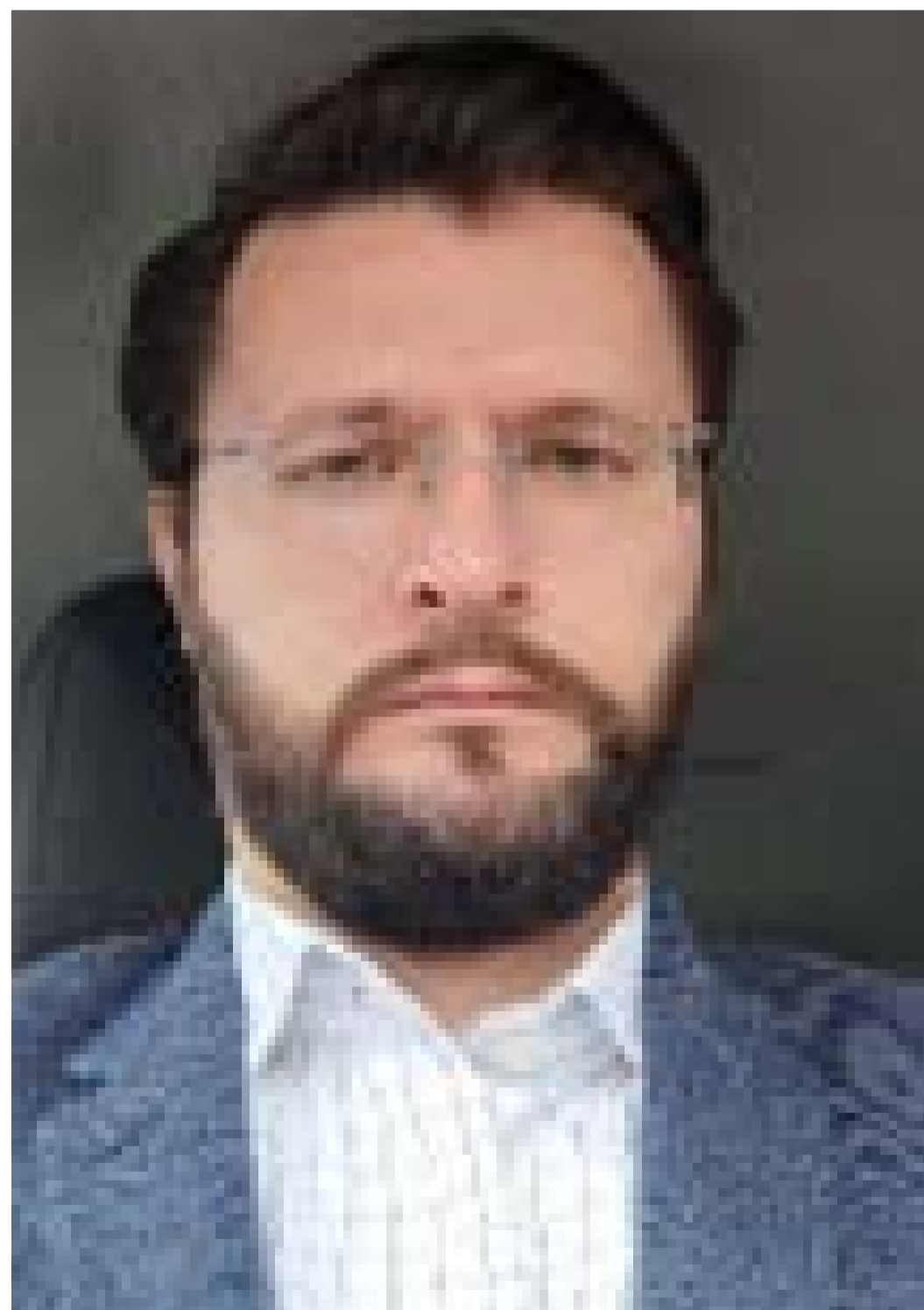
même théorique, sur ce qui est le fonctionnement d'un état avec la structure portante autre que celle de la corruption, est celui qui est directement instauré, orchestré et soutenu sous perfusion tout au long des années par le pouvoir Occidental qui le détient qu'en tant qu'outil périssable de la lutte contre le renouveau de la puissance de la Fédération de Russie face aux intérêts de l'Occident collectif et de ses élites politico-financiers.

Les tenants du pouvoir des capitales occidentales font passer leur « créature » pour un cas exemplaire de la lutte pour des « valeurs démocratiques » via l'appareil de propagande des médias mainstream auprès des masses électorales Occidentales profondément méprisées et transformées en un troupeau de moutons, dont l'unique rôle est de cautionner les budgets des engagements de leurs bergers nationaux et supranationaux.

Les présidents et les gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de quelques autres plus modestes satellites-outils du maître outre-Atlantique agissent en association de malfaiteurs, dont l'objectif constitutif est la domination d'autres nations, afin de pérenniser la génération des bénéfiques financiers avec le minima de contrepartie. Ils sont directement coupables de l'encouragement et de la prolifération par le monde des crimes contre l'humanité et des assassinats à l'échelle des nations.

La mise en danger par des acteurs du monde non-occidental du rapport « dominant-dominé » instauré depuis un demi-millénaire et qui mène vers une grave diminution des bénéfiques financiers, fait entrer le bloc « atlantiste » dans un état d'agressivité toute particulière qui ne présage rien de bon pour le monde dans les décennies à venir.

En ce qui concerne le positionnement de leur « créature », qui est le pouvoir actuellement installé à Kiev, vis-à-vis de la guerre en cours : elle doit continuer, quel que soit le prix à payer par l'Ukraine et son peuple. Car le jour où la guerre s'arrêtera et si le régime de Zelensky est renversé, les faits exposés sur ces pages paraîtront tout à fait modestes vis-à-vis de l'ampleur des faits de corruption qui seront mis en lumière.



Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu)

(Spécialiste de la Russie, CEI et du continent africain ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

Procès tentative de coup d'État

DE GRAVES RÉVÉLATIONS, SILENCE DE BOKO ET HOMEKY

Le procès des mis en cause dans l'affaire de tentative de coup d'État contre le président Patrice Talon a repris à la Criet. À la barre, mardi 28 janvier, des témoins et co-accusés ont déposé pendant des heures. Les principaux prévenus, Olivier Boko et Oswald Homeky, ont refusé de donner leur part de vérité en l'absence de leurs avocats, qui se sont déstitués à l'ouverture du procès.

Par Raymond FALADE

Dans cette affaire, six personnes sont poursuivies pour trois chefs d'accusation : « Complot contre l'autorité de l'État, corruption d'agents publics nationaux, faux et usage de faux. » Au cours de l'audience du mardi, les prévenus ont été écoutés.

Chacun, à son tour, a présenté ce qu'il sait de l'affaire. L'intervention qui a retenu l'attention est celle du commandant de la garde républicaine. Le colonel Dieudonné Tévoédjrè a décrit, de long en large, le processus qui aurait été mis en place par les mis en cause pour aboutir au coup d'État.

L'histoire, raconte-t-il, a commencé en mai 2024. Le commandant de la garde républicaine apprend que l'ancien ministre des Sports, Oswald Homeky, lui aurait fait des propositions pour

démettre de ses fonctions le président Patrice Talon. Il a alors accepté de « jouer le jeu » pour mettre à nu leur plan. L'affaire a fini par éclater en septembre 2024.

Homeky et Boko réclament leurs avocats

Après les différentes dépositions, l'ancien ministre des Sports, l'un des principaux accusés, est invité à la barre pour répondre. Oswald Homeky affirme qu'il est venu au procès pour se défendre avec ses avocats. Mais il constate malheureusement qu'ils ne sont pas présents.

L'ex-ministre de Talon semble ne pas se reconnaître dans la déposition du commandant le concernant. Dans une brève déclaration, Oswald Homeky fait remarquer à la Cour que ce sont des « naïfs qui seraient en train de comploter un coup d'État ». « On vous a parlé d'un jeune, celui qui avait parcouru



toutes les communes pour l'élection de quelqu'un ». C'est ce jeune, souligne-t-il, « que l'on pense pouvoir confier un coup d'État à un militaire qui le traite de naïf ».

Oswald Homeky estime que ce qui lui arrive aujourd'hui est la conséquence de sa déclaration du 30 août 2023. « Olivier Boko est le mieux préparé de nous tous. Il décide

de se porter candidat, et tous les prétendants devraient se prononcer en l'absence de ses avocats. Après une brève suspension, l'audience a repris avec la lecture de quelques pièces du dossier. L'enquête de moralité pour Oswald Homeky et Olivier Boko leur est favorable. L'audience a été ensuite suspendue et reprend ce mercredi.

De son côté, Olivier Boko, un autre principal accusé, a également refusé de se

prononcer en l'absence de ses avocats. Après une brève suspension, l'audience a repris avec la lecture de quelques pièces du dossier. L'enquête de moralité pour Oswald Homeky et Olivier Boko leur est favorable. L'audience a été ensuite suspendue et reprend ce mercredi.

Formation théologique et pastorale

UNE 6e GÉNÉRATION D'INITIÉS DE L'EITP PRÊTE À SERVIR

Les apprenants de la promotion St Charles de Foucauld, la 6e de l'Ecole d'initiation théologique et pastorale (Eitp) ont reçu au siège de l'école samedi 25 janvier, leurs parchemins de fin de formation. La cérémonie de remise de diplôme s'est déroulée en présence de l'archevêque émérite de Cotonou, Mgr Antoine Ganyé, un des acteurs majeurs de la création de cette école.

Par Sédaminou Béni AGBAYAHOUN

Ils sont 36 récipiendaires à recevoir leurs parchemins. Parmi eux, on dénombre 5 auditeurs et 31 disciples d'Emmaüs. « Ce n'est pas un parchemin que vous recevez. C'est que vous vous engagez sur le chemin qu'est le Seigneur », a interpellé Père Rodrigue Gbédjinou, directeur de l'Eitp. Il voit en eux, « une belle espérance à la suite de Saint Charles de Foucauld ». « Plus que des papiers, ce sont sur leur cœur que nous avons essayé d'écrire pour que l'impact de l'Eitp ne soit pas superficiel, ni momentané », a renchéri Père Narcisse Bakpèvi, directeur académique de l'école.

Raoul Azongnibo, représentant des récipiendaires estime que l'Eitp constitue « un cadre de déconstruction et reconstruction qui éveille à une conscience droite ». Elle leur a permis de connaître « un peu plus » l'église. Depuis 2018, l'Ecole d'initiation théologique et pastorale (Eitp) travaille à « répondre à l'urgence et à la nécessité de la formation chrétienne au



Bénin et particulièrement dans l'archidiocèse de Cotonou ». Les cours y sont dispensés suivant plusieurs axes de la vie chrétienne. Notamment la Bible, théologie, histoire de l'Eglise, vie de foi, la culture générale pour ne citer que ceux-là.

Les récipiendaires reçoivent ainsi leurs parchemins au terme de 2 années voir plus de formation. L'accent est mis ici, non pas sur la « conquête du diplôme », mais plutôt sur le « parcours de vie de foi » des apprenants.

Pour certains, la formation « a nourri [en eux] l'amour de la Bible, l'amour de la parole de Dieu ». Un autre se réjouit plutôt de « la disponibilité des pères pour répondre à [leurs] préoccupations, même en dehors du cours ». « Les pères nous écoutaient ... et nous aidaient à tous comprendre et à défendre notre foi », salue un

Libre et sans contrainte

L'Eitp forme 3 catégories d'apprenants selon leur

« statut ». Le premier, « les auditeurs suivent les modules fondamentaux, validés par leur présence ». Le 2e statut est celui des habitués. Ils « ont suivi les modules fondamentaux, validés par leur présence et par quelques évaluations ». « Les disciples d'Emmaüs ont suivi toute la formation, validée par la présence, toutes les évaluations, de même qu'une composition finale et un devoir de recherche ou un mini-mémoire », détaille Père Narcisse Bakpèvi.

Il précise que le statut final de l'apprenant peut évoluer en fonction de sa marche avec le Christ au cours des 2 années. L'une des innovations de cette année, c'est le programme de tutorat des anciens de l'Eitp à l'endroit des nouveaux apprenants. « C'est une manière de permettre à des anciens de l'Eitp qui, non seulement ont fini les 2 ans de formation, mais ont aussi approfondi leur intelligence de la foi catholique, à travers

une 3e année », de se mettre au service de leurs frères et de l'église.

Le choix de Dieu

La cérémonie a été l'occasion pour le père Rodrigue Gbédjinou de dévoiler son nouvel ouvrage intitulé « Le choix de Dieu ». Il s'agit de la première partie des homélies de Mgr Antoine Ganyé. « Le choix de Dieu indique la nécessité pour nous d'avoir Dieu comme notre seul Dieu, notre unique repère », a-t-il expliqué. Et c'est ce choix, estime le directeur de l'Eitp, que viennent de faire les apprenants de l'école qui arrivent ainsi à l'aboutissement de leur cursus d'initiation. L'ouvrage « s'adresse à tout fidèle du Seigneur ». Il explore « le lien intime entre le sacerdoce baptismal et le sacerdoce ministériel ». Il se décline comme un recueil d'enseignements pour éclairer les chrétiens dans leur marche vers le salut. L'ouvrage a fait l'objet d'une remise symbolique Mgr Antoine Ganyé.

Énergie électrique

UN SERVICE VITAL DE PLUS EN PLUS PERFORMANT



Infos prestations

Demande de devis pour extension

Pièces à fournir

Personne Physique

- Pièce d'identité
- IFU ou CIP ou carte ANIP
- Adresse complète
- Plan indicatif de la maison
- Numéro de téléphone

Merci de vous rapprocher de notre centre clientèle le plus proche pour de plus amples informations

CALL CENTER **7302** APPEL GRATUIT

SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
La SBEE, des femmes et des hommes à votre service 24h/24

@sbeofficial | www.sbee.bj
Call Center: 7302 (Appel gratuit)

« Pour améliorer la qualité de service, la Sbee et ses partenaires effectueront des travaux de maintenance le ... janvier 2025, pouvant entraîner des perturbations dans les localités ci-dessous... »

Depuis le début de ce mois de janvier, la Sbee a déjà annoncé une dizaine de travaux de maintenance sur son réseau, toujours dans le but d'optimiser la qualité de service fournie aux populations. Ces annonces témoignent d'une volonté claire : faire face aux défis d'un secteur stratégique, essentiel au quotidien des Béninois et au développement économique du pays.

L'énergie électrique est devenue si cruciale que toute perturbation, aussi brève soit-elle, est immédiatement remarquée. Consciente de cet enjeu, la Sbee a réalisé, ces dernières années, des investissements considérables pour moderniser son réseau de distribution. Comme l'avait rappelé un ancien ministre de l'Énergie, la réhabilitation complète des infrastructures électriques prendra du temps, en raison de leur vétusté historique. Néanmoins, les progrès accomplis depuis 2016 sont remarquables.

Grâce aux investissements massifs du gouvernement béninois et du programme MCA Bénin II, le secteur énergétique a connu une transformation profonde. Parmi les avancées notables, on compte : la diversification des sources d'approvisionnement, avec la construction de la centrale thermique dual-fuel de 127 MW à Maria-Gleta, la réhabilitation des centrales de Porto-Novo, Parakou et Natitingou, et la construction de la centrale photovoltaïque d'Illulofin, qui marque un pas important vers l'intégration des énergies renouvelables.

Ces efforts ont permis d'augmenter significativement la capacité de production d'électricité du pays et de stabiliser son approvisionnement. Aujourd'hui, la Sbee a également renforcé son efficacité opérationnelle, réduisant notablement la durée des interventions en cas de panne.

Une performance qui mérite soutien et reconnaissance

Les perturbations liées aux travaux de maintenance, souvent annoncées à l'avance, contrastent fortement avec l'instabilité chronique qui caractérisait le secteur avant 2016. Désormais, la disponibilité de l'énergie électrique est devenue presque un acquis pour de nombreux Béninois. Cependant, cette performance doit être soutenue par des gestes responsables : payer ses factures d'électricité dans les délais, afin de garantir la pérennité des investissements; et adopter des comportements de consommation responsables, en privilégiant les appareils neufs plus économes en énergie et en débranchant les équipements inutilisés.

L'engagement citoyen est indispensable pour accompagner la Sbee dans sa quête d'un service toujours plus performant. Avec les efforts conjoints des acteurs publics, privés et des consommateurs, l'énergie électrique continuera d'être un levier essentiel pour le développement du Bénin.

Par Sêmèvo Bonaventure AGBON

